

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération  
n° 2007.02.014**

**Contrat local initiative  
climat (CLIC) avec  
l'Agence de  
l'Environnement et de  
la Maîtrise de  
l'Energie (ADEME) et  
la région Poitou-  
Charentes**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

<b>CONTRAT LOCAL INITIATIVE CLIMAT (CLIC) AVEC L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) ET LA REGION POITOU-CHARENTES</b>
---

Le changement climatique constitue l'une des questions économiques, sociales et environnementales majeures du XXIème siècle. Depuis environ un siècle et demi, la concentration des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques prévoient des hausses de température sans précédent, aux conséquences dramatiques sur nos sociétés. C'est pourquoi la mise en oeuvre de méthodes et de technologies nécessaires à l'émergence de politiques de réduction des émissions de GES est devenue une priorité tant sur le plan international, national que local.

Dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto en 1997, la France s'est dotée, en juillet 2004, d'un plan climat, ayant pour objectif, grâce à une combinaison de mesures dans différents secteurs d'activités, de permettre à notre pays de respecter ses engagements internationaux, à savoir stabiliser, pour la période 2008-2012, les émissions de GES au niveau de 1990, puis diviser par quatre les émissions d'ici 2050.

Ce plan climat reconnaît, dans la continuité des précédents dispositifs nationaux, la place primordiale des collectivités locales dans la conduite de cette politique de lutte contre le changement climatique par la mise en place :

- d'outils de quantification des émissions de GES adaptés aux spécificités des collectivités territoriales,
- de plans climats territoriaux offrant un cadre pour réaliser – à l'échelle des régions, des départements, des parcs naturels, des communes et de leurs groupements - des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES.

Soucieuse de prendre une part active dans la lutte contre le changement climatique, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (ComAGA) a approuvé, par délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2006, l'opportunité d'engager, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), un diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire de l'agglomération en vue de l'élaboration d'un plan climat territorial.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des objectifs du projet d'agglomération du Grand Angoulême, adopté le 10 juillet 2003, par l'assemblée communautaire, visant à impulser une démarche pragmatique en matière de développement durable et à conduire des stratégies publiques locales s'efforçant de concilier efficacité économique, finalités sociales et préservation de l'environnement sur le long terme.

La réalisation de ce diagnostic a porté sur la mesure des émissions de GES de la ComAGA et des communes membres en tant qu'administrations mais également des activités publiques et privées de notre agglomération.

Les résultats, aujourd'hui mis à jour, ont permis d'identifier les principaux secteurs émetteurs au sein des collectivités locales et sur l'ensemble du territoire du Grand Angoulême et de dégager les toutes premières pistes d'actions concernant plus particulièrement, à ce stade de l'analyse, trois domaines d'intervention, à savoir :

- l'énergie et le patrimoine bâti,
- les achats publics,
- les véhicules et les déplacements.

Convaincue de l'urgence à adopter des réponses publiques adaptées, susceptibles d'induire de nouveaux comportements et conformément à la délibération du conseil communautaire du 2 février 2006, la ComAGA souhaite donc, à partir de ce diagnostic, poursuivre la démarche et s'engager dans un plan climat territorial.

Ce plan climat devrait comporter trois volets d'intervention :

- un volet concernant la communauté d'agglomération, susceptible d'agir sur ses propres émissions de GES mais aussi dans le cadre plus global de l'exercice de ses différentes compétences (habitat, transport, eau et assainissement, déchets...)
- un volet en direction des communes du Grand Angoulême, partenaires essentiels dans la construction de propositions formalisées en matière de réduction des émissions de GES, fondement de cette nouvelle stratégie publique,
- un volet en direction des acteurs publics et privés du territoire, appelés à jouer un rôle incontournable dans la mise en œuvre de ce plan, dans le cadre de partenariats concertés et cohérents.

Il s'agira au travers de cette démarche et de ce nouvel engagement :

- de répondre aux alertes formulées par les scientifiques, dans le droit fil des accords internationaux de Kyoto, en préconisant des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES à l'échelle de notre agglomération,
- de mobiliser, autour de ce dispositif, l'ensemble des acteurs locaux de notre territoire en capacité d'infléchir sur les pratiques individuelles et collectives et préparer nos concitoyens aux conséquences inéluctables sur la vie quotidienne des évolutions climatiques et au nécessaire changement des comportements,
- d'élaborer, pour le territoire du Grand Angoulême et sur la base d'objectifs partagés en matière de réduction des GES, des priorités d'actions dans différents domaines d'intervention publics et privés.

Afin de mener à bien l'élaboration de ce plan climat territorial, l'ADEME et le Conseil Régional Poitou-Charentes proposent d'accompagner les territoires, en déclinant le mode opératoire mis en oeuvre dans le cadre de la démarche régionale Initiatives Climat, par le biais d'un Contrat Local Initiative Climat (CLIC).

Ce contrat poursuivra différentes démarches conjointes :

- permettre à la ComAGA de conduire une action cohérente en ce domaine au travers de l'exercice de ses compétences, ayant valeur d'exemplarité,
- renforcer l'action d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens et des professionnels, issus de divers secteurs d'activités, en s'appuyant notamment sur le réseau des partenaires de la future « Maison de l'Environnement »,
- organiser une concertation partenariale au sein du territoire de l'agglomération autour de chartes d'engagement, susceptibles de favoriser une action volontariste des différents acteurs concernés,
- formaliser un programme d'actions transversal permettant de répondre à des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES, par secteur et par type d'acteurs.

Ce dispositif contractuel, appelé à associer, dans une même dynamique, décideurs politiques et société civile, constitue in fine :

- un outil d'aide à la décision, permettant d'éclairer les choix politiques, de construire des indicateurs de suivi et d'évaluer les effets des actions mises en place, au regard des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES,
- un outil de prise en compte de « l'effet de serre » dans la conduite des politiques publiques locales,
- un outil aidant à concrétiser les initiatives engagées en matière de développement durable, support de construction de démarches de type « Agenda 21 local ».

Dans le cadre de ce contrat, l'ADEME et le Conseil Régional Poitou-Charentes proposent également à la ComAGA une aide spécifique au travers notamment :

- d'une prise en charge de l'ingénierie du dispositif à hauteur de 60 %, plafonnée à 40 000 € sur 3 ans pour le recrutement d'un chargé de mission en contrat durée déterminée,
- d'un soutien aux initiatives de formation, de sensibilisation et de communication et en faveur du plan d'actions opérationnel afférent.

Le contrat local initiative climat avec l'ADEME faisant encore l'objet de négociations, son approbation vous sera proposée lors d'une délibération ultérieure.

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 février 2006 approuvant la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Grand Angoulême,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 décembre 2006,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 10 janvier 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'opportunité d'affiner la démarche de diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre entreprise sur le territoire du Grand Angoulême en vue de formaliser des propositions d'actions, susceptibles d'être retenues par le futur dispositif du contrat local initiative climat

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à négocier un contrat local initiative climat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional Poitou-Charentes

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 février 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 février 2007</b>